

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78116 / MCB

Objet

Emprunt de 2 000 000 F
pour constitution
de réserves foncières
à moyen terme.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*
le *vingt neuf septembre* à *18 heures 50*

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. LIS, LACHAUD,
FABER, SOUTET, BUJARD, BOUCHET, PAPEAU, NAULIN, BOISARD, MAURELLET
GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, TAP, PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. *POUGET par M. LIS* DUFELL par M. MAURELLET
POUMAILLOUX par Me DUFOUR VIAUD par M. PAPEAU
COLLE, par M. TETARD Mme TACQUET par M. BUJARD

Absents : MM. *MONTRON, BERLAND*

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 25 Août 1978, M. le Délégué
Régional de la Caisse des Dépôts nous informe que la Commission
permanente du Conseil d'Administration de la Caisse d'Aide à
l'Équipement des Collectivités Locales a donné une suite favorable
à la demande de prêt de la Ville de ROYAN de 2 000 000 F pour
constitution de réserves foncières à moyen terme.

Ce prêt est amortissable en 10 ans dont 4 ans de différé
d'amortissement au taux d'intérêt de 8,75 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
26 SEPTEMBRE 1977

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 SEPTEMBRE
1977 autorise M. le Maire à contracter l'emprunt

- Vu la lettre du 25 Août 1978 de M. le Délégué Régional de la Caisse
des Dépôts et Consignations

DECIDE :

ARTICLE 1er - M. le Maire est invité à contracter auprès de la
Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales un prêt
de la somme de DEUX MILLIONS DE FRANCS (2 000 000 F) au taux de
8,75 % dont le remboursement s'effectuera en dix ans (10 ans)
avec un différé d'amortissement de 4ans.

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

22 septembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 19

Nombre de votants 25

ARTICLE 2 - Le Conseil Municipal s'engage pendant la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement à la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales, des sommes dues en règlement des annuités prévues au contrat ci-annexé.

ARTICLE 3 - Le projet de contrat établi par la C.A.E.C.L. et dont le texte est annexé à la présente délibération est approuvé et le Maire ou le Premier-Adjoint par délégation est autorisé à le signer.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre, MM Les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Guy TETARD.

